



DECISION N° 129 - - /SEPMBPE/DGD/ DU 05 OCT. 2018

Portant nomination d'un Coordinateur Général Qualité
de la Direction Générale des Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES,

- Vu la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 portant Code des Douanes ;
- Vu le décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Colonel DA Pierre Alphonse en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2017-297 du 12 mai 2017 portant promotion du Colonel DA Pierre Alphonse au Grade de Colonel-Major des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Est nommée Coordonnatrice Générale Qualité de la Direction Générale des Douanes, **Colonel YAO-N'DRE YOMAN JEANNE HORTENSE**, Conseiller Spécial du Directeur Général des Douanes.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.



Col. Maj. DA Pierre A.

Ampliations :

- SEPMBPE/CAB 1
- Toutes Directions Douanes 1
- Archives pour classement 1